



Probleme lors de la livraison de mon canapé

Par **yaella_old**, le **19/10/2007 à 12:09**

Bonjour,rnrnJ'ai acheté un canapé en juillet 2006.rnLors de la vente le vende m'a demandé à quel étage j'habitais et les moyens d'y accéder pour la livraison.rnJe lui ai précisé que je demeure au 5 éme étage d'un immeuble équipé bien sur d'escalier et d'un ascenseur.rnLe vendeur m'a donc dit qu'il n'y avait aucun problème pour la livraison de mon canapé.rnCe jour, les livreurs se sont aperçu que mon canapé ne rentre pas dans mon ascenseur et que le poids de celui-ci les empêche de le monter par les escaliers.rnLe vendeur me propose de me le livrer par une nacelle qu'il m'offre.rnPour ma part je ne suis pas d'accord car si j'avais su dès le départ que mon canapé devait se monter par nacelle je ne l'aurais pas acheté. En effet je n'envisage pas de payer une nacelle à chacun de mes déménagements.rnrnQue puis-je faire ? Le vendeur me dit qu'il est dans son bon droit car il me livre comme prévu.rnrnMerci

Par **Upsilon**, le **19/10/2007 à 16:33**

Bonjour ! rnrnIl s'agit vraisemblablement d'une affaire qui peut se défendre des 2 côtés, vous êtes chacun dans votre bon droit, et c'est bien pour cela que c'est si compliqué...rnrnA mon avis, arrangez vous avec le vendeur pour acquérir un autre canapé chez lui, qui cette fois ci pourra passer par l'ascenseur. rnrnA savoir qu'en droit, il s'agira d'une erreur considérée comme relevant de votre inattention je pense...